

REPUBLIQUE DU DAHOMÉY

--:--

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--:--

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

--:--

DECRET N° 310 / PR-SGG

ANNEE 1966

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la proclamation du 22 décembre 1965 ;

VU le Décret N°144/PR du 24 décembre 1965, portant
formation du Gouvernement,

D E C R E T E :

Article 1er - Pour compter du 5 Août 1966, Monsieur Nicéphore SOGLO, Ministre des Finances et des Affaires Economiques, est chargé de l'intérim du Président de la République, pendant la durée de l'absence du Chef de l'Etat.

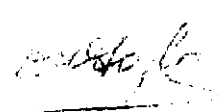
Article 2 - Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

Fait à COTONOU, le 5 Août 1966

par le Président de la République,

le Ministre des Finances et
des Affaires Economiques,


Général Christophe SOGLO


Nicéphore SOGLO

Ampliations :

PR 4 - MFAE 2 - Ministères 10 -
CS 6 - SGG 4 - IAA 1 - Gde.Chanc.1
JORD 1.